

**RAPPORT N° 00/4-34**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REPARATIONS, DEPANNAGES ET PRESTATIONS ANNEXES**  
**SUR VEHICULES COMMUNAUX**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE PLURIANNUEL**

Le présent Rapport a pour objet d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour les réparations, dépannages et prestations annexes sur véhicules communaux pour l'année 2001, le marché actuellement en cours expirant en fin d'année 2000.

Ces prestations sont nécessaires au fonctionnement et à l'activité des services municipaux et concernent principalement l'ensemble des réparations de tôleries, mécaniques et autres (éta-lonnage chronotachygraphe, contrôle technique, etc...) sur VL et PL.

L'analyse des prestations réalisées lors des années antérieures fait apparaître que le rythme et l'étendue du besoin à satisfaire sont conditionnés par le nombre des pannes ou accidents constatés.

Ce besoin ne pouvant par conséquent être entièrement défini à l'avance, le recours au marché à bons de commande peut être envisagé, en application de l'Article 273 du Code des Marchés Publics.

Il convient en dernier lieu de vérifier s'il existe des avantages techniques ou financiers à allo-tir le marché.

Dans le cas d'espèce, les prestations diffèrent en fonction :

- de leur type tel que défini par le manuel des constructeurs ou par la réglementation en vigueur (Lots n° 1 à n° 5, et n° 9) ;
- de la technique liée à la segmentation des marques nécessitant un savoir-faire différent en fonction des constructeurs (Lots n° 6 à n° 8).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose, en conséquence :

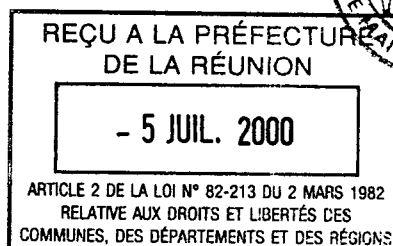
1. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du mar-ché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 273 et 274, 296 à 298 du Code des Marchés Publics),

**RAPPORT N° 00/4-34**

- fractionnement par lots pouvant, chacun, donner lieu à un marché distinct (détail des lots et des quantités minimales et maximales en annexe),
  - marché conclu sur la base d'un prix public HT des horaires des interventions affecté d'une remise,
  - durée initiale : année civile 2001, avec possibilité de reconduction jusqu'en 2003,
  - enveloppe budgétaire : estimation annuelle des dépenses : 900 000 F mini / 1 652 500 F maxi (les crédits définitifs seront inscrits au BP 2001 sous le Chapitre 011 - Articles 61551 et 6241) ;
2. d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
  3. de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
  4. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 00/4-34  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 23 juin 2000**

**OBJET**

**REPARATIONS, DEPANNAGES ET PRESTATIONS ANNEXES  
SUR VEHICULES COMMUNAUX**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE PLURIANNUEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/4-34 du Maire ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous Chapitre 011 - Articles 61551 et 6241 du BP 2001 ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la maintenance des véhicules communaux et prestations annexes.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres, le cas échéant, à traiter par marché(s) négocié(s), en cas de résultat infructueux

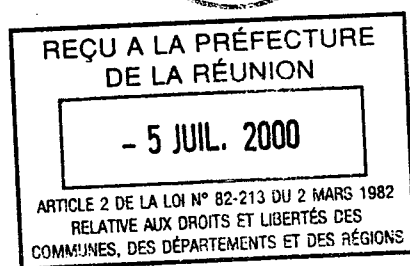
**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 29 JUIN 2000

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND**



**REPARATIONS, DEPANNAGES ET PRESTATIONS ANNEXES  
SUR VEHICULES COMMUNAUX**

LOT N°	INTITULE DE LA PRESTATION	ESTIMATION ANNUELLE	
		minimale	maximale
1	Etalonnage chronoctygraphe (toutes marques)	3 000 F	12 000 F
2	Contrôle technique véhicules < 3,5 t suivant réglementation	10 000 F	40 000 F
3	Freinage pneumatique et hydraulique PL nécessitant du personnel spécialisé	4 000 F	16 000 F
4	Tôlerie peinture VL – PL (toutes marques)	80 000 F	320 000 F
5	Mécanique (toutes marques)	700 000 F	1 000 000 F
6	Mécanique PL (marque MERCEDES)	8 000 F	32 000 F
7	Mécanique PL (marque RENAULT)	70 000 F	150 000 F
8	Mécanique PL (marque VOLVO)	9 000 F	36 000 F
9	Remorquage Ville	10 000 F	30 000 F
	Remorquage hors Ville	3 500 F	12 000 F
	Remorquage week-end et nuit	1 500 F	4 500 F

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 23 juin 2000  
et annexé à la Délibération n° 00/4-34

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND**

